



Abonnement téléphonique

Par **elisederive**, le **26/02/2015** à **07:18**

Bonjour a tous !!

Cela fait 21 ans que j'ai une ligne France télécom qui est devenu orange et tous les 2 mois je paie 50 euros donc 25 euros par mois (je ne me sers pas de ma ligne fixe, je la garde juste au cas ou ?). J'ai reçu un courrier de orange me disant qu'a compter du mois d'avril je réglerais 27,99 euros par mois incluant l'abonnement tél, des heures de comm. à utiliser 24h/24 et 7/7 vers les fixes et mobiles de France métropolitaine et fixes vers 100 dest. internationales, ainsi que les sces pratiques dont prés. du nom le signal d'appel plus le transfert.

Je souhaiterais savoir si orange a le droit de faire ça (car il me laisse pas le choix) et qu'entende t'il par des heures de comm. a utiliser 24/24 et 7/7.

Merci d'avance pour votre attention et je vous souhaite a tous une très bonne journée.

Par **LEVATITI**, le **26/02/2015** à **22:25**

Bonsoir,

Orange va augmenter le tarif de l'abonnement téléphonique en mars 2015.

Mauvaise nouvelle pour ceux d'entre vous qui disposent encore d'un abonnement téléphonique chez Orange. Orange va augmenter son tarif à compter de mars 2015. A cette date le nouveau tarif de l'abonnement serait de 17,96 euros par mois au lieu de 16,96 euros par mois, soit 1 euro d'augmentation par mois.

Toutes ces évolutions tarifaires ont été approuvées par l'ARCEP.

publié le 23 décembre 2014 à 10h10 par Olivier Viaggi

Par **Visiteur**, le **27/02/2015** à **13:36**

Bonjour,

vous vous demandez si Orange a le droit d'augmenter ses tarifs ? Et pourquoi ne le pourrait il pas ? Quand votre paye augmente, vous vous posez la même question ? Pour les 24/24 et 7/7 cela veut dire que vous êtes en illimité je pense ?